

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**vendredi 3 novembre 2023 à 19h30**

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 3 novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur LOISEAU Georgio, Maire.

Étaient présents : BARBIEUX Élodie, FRERET Annabel, GARAC Florise, HENIN Pierre, JIMONET Thierry, LANCELEVÉE Maurine, LENFANT James, LEVAILLANT Antoine, LOISEAU Georgio, MAURISSE Teddy, MEHOUS Gwenola, PARAGE Laurence, PLUQUET Patrick.

Absents excusés : BOUDET Béatrice, LABROUCHE Gilles

Pouvoir de : BOUDET Béatrice à JIMONET Thierry, LABROUCHE Gilles à LEVAILLANT Antoine

Formant la majorité des membres en exercice. Secrétaire de séance : LEVAILLANT Antoine

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Position du conseil municipal sur le maintien dans ses fonctions d'un adjoint sans délégation
- 2) Détermination du nombre d'adjoints au Maire et fixation de l'ordre des adjoints

\*\*\*\*\*

**1- Position du conseil municipal sur le maintien dans ses fonctions d'un adjoint sans délégation**

Les membres du conseil municipal sont informés que par arrêté municipal n°79/2023 en date du 26 octobre 2023, Monsieur le Maire a rapporté la délégation consentie à Madame Laurence PARAGE, élue adjointe au Maire par procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 23 mai 2020, les délibérations n° III2020 – 03 « Nombre de poste d'adjoints » et n° III2020 – 04 et III2021-02A « Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués ».

Madame PARAGE avait reçu une délégation de fonction et de signature suite à l'arrêté n°33/2020 en date du 2 juin 2020, aux affaires financières et au service technique avec effet de signer les documents concernant les finances communales : titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux et tous les courriers qui y sont relatifs, et tous documents relatifs à la gestion du service technique et l'autorisant à légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé des finances et de la comptabilité et du service technique.

Il est précisé qu'au terme des dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des collectivités territoriales : « lorsqu'un Maire a retiré les délégations qu'il avait donné à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. »

Selon l'article L 2121 -21 du CGCT, le vote a lieu dans les conditions de droit commun au scrutin public à la demande du quart des membres présents (le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote) ou au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Madame Laurence PARAGE dans ses fonctions d'adjointe au Maire.

Florise GARAC demande s'il est possible d'avoir des explications.

Monsieur le Maire détaille les raisons de sa décision.

Chers membres du Conseil Municipal,

J'avais prévu d'être sollicité pour expliquer les raisons concrètes, du moins une partie, qui m'ont poussé à prendre la décision difficile de retirer les délégations de ma Première Adjointe, madame Laurence Parage. Cette décision découle de plusieurs facteurs préoccupants qui sont en contradiction avec la politique municipale que nous nous attachons à mener.

- Plaintes récurrentes du Service Technique et autres services :

Le fonctionnement efficace de notre Service Technique est essentiel pour garantir le bien-être de notre commune. Cependant, j'ai reçu à plusieurs reprises des plaintes de la part des agents concernant les méthodes d'organisation et de management de Mme Parage, à ce titre, j'avais déjà organisé une réunion d'ajustement le 20 octobre 2022 mais manifestement, rien n'a changé. Ces préoccupations, étayées par un courrier du 02-10-2023 mais aussi de témoignages, m'ont poussé à prendre des mesures pour protéger notre personnel et maintenir un environnement de travail sain.

- Absence de vote du compte administratif et de gestion 2022, de l'affectation du résultat et des taux des taxes locales :

Un autre point essentiel qui a influencé cette décision est le vote défavorable de la Première Adjointe en charge des finances sur des questions cruciales telles que le compte administratif et de gestion 2022, l'affectation du résultat et les taux des taxes locales. Ces votes sont d'une importance capitale pour la stabilité financière de notre commune et la réalisation de nos projets. Les positions divergentes à celles de la majorité du Conseil Municipal ont semé la confusion et l'instabilité dans notre gestion financière. Ces positions, inédites dans notre canton, révèlent une opposition majeure qui va à l'encontre de notre projet communal, j'ai déjà pu en échanger avec l'intéressée lors d'une réunion de majorité.

- Soutien aux Associations, notamment la SNSM :

L'un des piliers de notre action municipale a toujours été le soutien inconditionnel aux associations locales, en particulier celles qui jouent un rôle vital pour notre communauté. Malheureusement, la Première Adjointe a pris des positions qui vont à l'encontre de cet engagement fondamental. Son refus de soutenir la SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer), une organisation essentielle pour la sécurité de nos citoyens, est plus que regrettable. En effet, la SNSM ayant perçue un nouveau bateau, il convient de leur trouver un terrain pour l'accueillir, c'est ce que nous avons proposé, au travers un bail emphytéotique avantageux pour la commune et fidèle à nos convictions profondes. Les missions de la SNSM correspondent aux valeurs que notre municipalité défend, et son opposition à ce soutien va clairement à l'encontre de notre engagement envers la sécurité de nos concitoyens et à notre volonté affirmée de soutenir le tissu associatif local.

- Vote contre le bail emphytéotique pour la fibre :

Internet est devenu un service essentiel dans le monde d'aujourd'hui. Notre municipalité a cherché à améliorer la qualité de vie de nos citoyens en encourageant le développement de l'infrastructure de la fibre optique. Le refus de la Première Adjointe de soutenir un bail emphytéotique pour l'installation d'une armoire dédiée à la fibre va à l'encontre de notre objectif de modernisation de notre ville et de la fourniture de services de haute qualité à nos habitants, que faudrait-il faire ? Revenir en arrière ?

Voici quelques motifs qui ont orienté mon choix, choix qui devra être entériné ce soir car en effet, sans délégations, un adjoint ne peut prétendre à être maintenu dans sa fonction sauf à rester indemnisé pour assurer sa seule mission d'officier d'état civil. Au-delà de ces raisons déjà fort bien légitimes, je le dis et je le répète, ce n'est pas l'engagement et les compétences qui sont mis en cause, cependant, au fil du temps, il est devenu de plus en plus évident que nos visions et nos approches divergent sur des points essentiels qui ont un impact direct sur la gestion de la municipalité.

Ces divergences de ligne, bien que naturelles au sein de toute équipe, ont atteint un stade où elles entravent notre capacité à prendre des décisions cohérentes et à mettre en œuvre une vision commune pour notre village. Dans l'intérêt de la stabilité et de l'efficacité de notre administration, je reste convaincu que cette décision est nécessaire, les désaccords de fond au sein même d'une majorité ne peuvent perdurer ainsi sans mettre à mal les affaires communales, il me fallait agir.

A la suite de ces explications, Laurence PARAGE demande de prendre la parole et contre argumente les raisons de la décision de Monsieur le Maire.

Déclaration de Mme PARAGE :

Je voudrais vous dire, en tout premier lieu, que je suis totalement choquée de la manière dont est menée mon exclusion de ce soir par notre maire, qui est très loin de l'idéal que nous avons tous il y a trois ans, nous les élus de la majorité, quand nous avons candidaté ensemble pour l'élection à la mairie de Poses.

Je vous rappelle que nous avons emmené, par Georgio, des valeurs d'humanisme, de respect, de travail **collaboratif** au sein de l'équipe et **avec** les citoyens, pour un nouveau modèle de gestion communale.

Or, j'apprends lundi, en recevant une convocation par mail pour le CM de ce soir en même temps que toute l'équipe municipale, que je fais l'objet par arrêté du maire, d'une levée de ma délégation à compter du 1<sup>er</sup> novembre, et que toute l'équipe va devoir se prononcer sur mon maintien ou non au poste de premier adjoint.

Je n'ai absolument pas été contactée au préalable par Georgio.

Aucun respect, donc, pour la personne que je suis et pour le travail acharné et rigoureux que j'ai effectué depuis le début de notre mandat.

Je découvre à l'instant, avec vous, ce qui m'est reproché.

Sur la forme, C'est totalement **inacceptable**, ce d'autant que des valeurs démocratiques étaient prônées ici même par notre maire lors du dernier conseil municipal.

Sur le fond, ce n'est pas mieux.

Il faut que vous sachiez que cela fait de nombreux mois que je ne suis plus en mesure de pouvoir exercer sereinement mes attributions, qui ont été reprises **de fait** par Georgio **sans la moindre concertation**, je souhaite vous livrer mes observations sur ce point.

#### - **SUR LES FINANCES : Tout d'abord**

Alors que j'étais félicitée par notre maire lors de l'établissement et la présentation des deux premiers budgets (même si au début il avait fallu plus de six mois pour que je puisse récupérer des documents exploitables), que j'ai travaillé de nombreuses heures à la création d'outils de finances qui sont maintenant utilisés en mairie, tout s'est progressivement dégradé.

Sachez que je n'ai pas eu le droit d'accéder au système de gestion – seuls Valérie et Georgio ayant accès à ce système – et qu'il me fallait me contenter

d'attendre de recevoir des fichiers Excel. (Au prétexte d'un risque de piratage, le maire m'écrivait que je ne recevrais que des fichiers pdf, mais qu'on m'explique comment pirater la mairie avec des données uniquement sortantes ?)

Et, il m'a été indiqué également par notre maire que Valérie ne serait plus disponible sur les sujets Finance le vendredi puisqu'il mettait Valérie en télétravail sur cette journée, jour qui me convenait professionnellement pour travailler avec elle.

J'ai pointé à plusieurs reprises des possibles dysfonctionnements dans les finances communales, sans obtenir de réponse adaptée :

-concernant notamment les photocopieurs, je n'ai pas eu l'accès aux devis. Or, la dépense est exorbitante pour notre commune : 16.300 euros **par an**, avec une facturation pour copie supplémentaire de **1.400 euros**, soit un coût total de **17 700 €** sur 2022 !

-s'agissant du plan communal de sauvegarde, : le financement a été de 15.000 €, avec un reste à charge, pour la commune, annoncé de 5.000 €. Or, le reste à charge réel est de 23.000 €. Pourquoi un tel écart ?

-j'ai observé également que la mairie payait les contraventions au code de la route de notre agent en charge des services techniques lorsqu'il utilise le véhicule de fonction pour se rendre à une formation et ce à deux reprises. Si la mairie a potentiellement le droit de le faire, elle n'y est pas non plus obligée, et ma question est la suivante : peut-on se le permettre ?

De plus, est-ce judicieux **et légal** d'offrir des cadeaux à nos agents au moyen d'achats réalisés dans la boutique exploitée par l'épouse de notre maire ?

Est-ce normal aussi d'**organiser** des concours photos via Instagram, ce qui écarte un certain nombre de participant, nos aînés, d'être **jury** des concours photos et de faire **gagner** des conjoints d'élus ?

-s'agissant des associations, que je soutiens par ailleurs totalement, j'ai alerté aussi sur l'impact pour les finances de la commune de certaines décisions prises sans concertation, qui ont pour objet d'immobiliser du foncier. De quel droit allons-nous priver ceux qui vont nous remplacer dans les mandats à venir d'une marge de manœuvre non -négligeable pour la commune ?

J'évoque ici la problématique liée au souhait du maire de mettre à disposition durant 30 ans un terrain communal à la SNSM, qui était déjà attribué à ladite

association comme nous l'avons appris dès le mois de janvier 2023 dans un article de la dépêche.

(J'ajouterai d'ailleurs que le souhait de la SNSM, n'était pas de prendre un terrain Rue du bac mais d'être accueilli par la base de loisirs. Et cela, pour des questions de sécurité et d'organisation, c'était bien mieux pour eux mais finalement, j'ai appris que ce n'était pas le choix de notre maire.)

Je déplore que mes demandes soient mal perçues, et traduites comme relevant d'un manque de confiance.

Or, c'est précisément le manque de transparence qui amène à un manque de confiance.

-dernier sujet et non des moindres : le vote du budget 2023 et du compte administratif 2022

Je tiens juste à rappeler que c'est toi, Giorgio, qui a pris la main sur ce sujet. La preuve en est que c'est toi qui as convoqué l'équipe pour une présentation soi-disant « des projets d'investissements 2023 », mais finalement c'est un budget 2023 que tu as présenté une semaine avant le CM.

A ma connaissance, cela ne constitue pas un débat d'orientation budgétaire. On n'est donc pas en conformité avec les exigences légales.

Par ailleurs, il était de ma responsabilité d'attirer l'attention sur des discordances tenant à une augmentation de 10% du budget voté de la masse salariale (même si tu me précises que si je n'en parle pas, ils ne s'en rendront pas compte). Jusqu'en novembre 2022, on retrouvait le budget voté pour la masse salariale et le 13/01/2023, ce budget était augmenté de 10%. Le budget 2022 a été modifié sur simple décision modificative du maire.

Pourquoi, je me suis abstenue sur le vote du compte administratif 2022 ?

Et aussi la découverte d'un fichier des restes à recouvrer en mars 2023 faisant apparaître une valeur de 39 069€ de recettes comptabilisées dans notre compte administratif 2022 mais pour lesquelles le trésor public n'a pas encaissé les recettes. Je découvrais l'existence de ce fichier après 3 ans de travail.

(Giorgio en mars 2022 déclarait avoir reçu le paiement de l'Agglo d'environ 20 000€ pour le centre de Loisirs, mais je découvre en Mars 2023 que cette somme apparaît dans le fichier des Reste à recouvrer. Le trésor public n'a donc

pas perçu cette somme qui est pourtant comptabilisée dans notre compte administratif 2022).

Au global, en mars 2023, le fichier de Reste à recouvrer s'élève à 86 657€ sans qu'aucune provision ne soit enregistrée dans nos comptes.

J'ai donc voté « **pour** » le budget 2023, afin de ne pas bloquer les dépenses de la commune, et **marquait par ailleurs une abstention (et non une opposition)** sur le compte administratif 2022 pour les raisons évidentes que je viens de vous évoquer. Il est vrai que la plupart des élus ont manifestement voté « pour » sans n'y avoir rien compris, de l'aveu de certains en sortant du CM, juste par souci de ne pas faire de vagues, parce que oui, il ne faut pas faire de vagues... Car le fait que **quelques-unes** des élues de la majorité osent émettre des avis divergents suffit souvent à déclencher un recadrage par mail de la part du maire et de l'un de ses adjoints. Une drôle de conception de la démocratie !

Suite à cela, tu n'as eu de cesse que de déclarer aux communes alentour et aux citoyens posiens que ton adjointe aux finances n'avait pas voté le budget, ce qui est faux, totalement faux.

Dans le compte rendu du vote du budget 2023, est mentionné 1 vote contre, je rappelle que ce n'est pas le mien mais celui d'une élue de l'opposition.

(J'espère juste que l'on n'utilise pas ce vote pour faire croire aux élus des autres communes que c'est moi qui m'y suis opposée).

Je déplore aussi que, depuis le début du mandat, nous recevions des documents word pour le vote du budget, sans présentation des documents officiels et tamponnés du comptable public autant pour le compte de gestion ou le budget.

Je ne prétends pas détenir la science infuse sur la question des finances publiques qui est complexe. **Qui d'ailleurs**, autour de cette table, est spécialiste en matière de finances publiques ?

Aussi, il me paraît dangereux que la gestion de nos finances soit dans la main d'un seul homme, avec tous les risques d'erreur que cela comporte, car l'erreur est humaine.

Et des erreurs, j'en ai débusqué un certain nombre. Notamment sur l'analyse des données et la vérification des factures : il s'avère que certaines factures



sont réglées 2 fois, et certaines recettes saisies en double générant ainsi des recettes artificielles. J'ai donc alerté pour régularisation.

Etant relevée de cette délégation pour laquelle je me suis particulièrement investie depuis 3 ans, ayant beaucoup appris sur le terrain, je m'inquiète sincèrement pour la gestion à venir.

**Qui** va reprendre cela dans un souci de rigueur et dans le souci de servir uniquement l'intérêt de notre village, avec tout l'investissement en temps que cela exige ? Qui peut prétendre seul en avoir les compétences ?

S'agissant de l'accusation d'«avarice» dans la gestion communale dont je me suis sentie la cible à plusieurs reprises, versus ton « humanisme » et tes « valeurs républicaines » : je n'estime pas qu'une gestion rigoureuse d'un budget dont tu rappelles régulièrement qu'il est « contraint » justifie une telle accusation.

#### - **SUR LES SERVICES TECHNIQUES**

Ici encore, et alors que tout fonctionnait parfaitement depuis deux ans, je n'ai plus la main depuis plusieurs mois sur les services techniques, la gestion ayant été reprise en direct par Georgio.

Je ne suis pas toujours au courant du rythme de travail, les horaires sont modifiés sans que j'en sois informée

Non seulement les programmes des travaux décidés en collaboration avec le responsable du service sont régulièrement modifiés par le maire sans que j'en sois informée, mais j'ai eu également les plus grandes difficultés à obtenir des réponses à mes demandes.

Je ne suis d'ailleurs pas la seule à être placée face à cette difficulté : en témoigne un compte rendu de conseil d'école, où les enseignantes pointent les absences des services techniques face à leurs demandes régulières, ainsi que les multiples demandes restées sans suite relatives par exemple à l'éclairage de l'église.

J'ai également reçu le retour négatif d'une entreprise déplorant l'absence du responsable des services techniques à un rdv qui était programmé sans que celui-ci ne prenne la peine de prévenir qui que ce soit.

Je rappelle aussi qu'il est essentiel de faire plusieurs devis, ce rdv était prévu pour faire un 2<sup>ème</sup> devis à la Poste pour une future installation électrique. Précisément depuis 1 an, nous n'avons le devis que d'une seule entreprise.

J'ai, enfin, été mise à l'écart du groupe whatsapp de la réserve communale alors qu'en raison de mon rôle de « cellule terrain », je devais coordonner les actions du service technique et des réservistes en cas de crise. Impossible, donc.

Tu as eu pourtant plusieurs relances de Camille et a aucun moment, tu ne m'as ajoutée à ce groupe de réservistes.

(Une remarque qui est importante pour moi, je me suis longtemps battue pour avoir une 3<sup>e</sup> personne au service technique, tu m'as répondu que ce serait compliqué avec le centre de gestion de créer un 3<sup>ème</sup> poste. J'ai donc décidé de contacter moi-même le centre de gestion. A ce moment, tu m'as répondu qu'il y avait finalement déjà 3 personnes de planifiées pour la commune. Cela faisait plusieurs mois que j'insistais pour ce recrutement).

Pour le service technique, j'ai fait tout ce qu'il fallait pour eux, en termes de recrutement, d'équipements et d'amélioration de la qualité de travail.

Par contre, ce qui me dérange aujourd'hui et qui peut amener à des conflits, c'est quand tu fais intervenir régulièrement les services techniques sur des terrains appartenant à la base de loisirs. Je pense que nous avons suffisamment à faire dans notre commune pour ne pas faire le travail de la base de loisirs.

Par exemple, concernant l'entretien de l'office du tourisme par les agents communaux, une refacturation est faite à l'office de tourisme. Donc, pour les terrains de la base de loisirs, il faudrait soit nous refacturons la base de loisirs soit nous ne demandons pas aux agents communaux de travailler sur ces terrains.

Toutes ces observations concernent les délégations dont j'étais en charge et qui me sont retirées autoritairement.

- **Sur bien d'autres sujets**, ma déception par rapport aux engagements de départ est totale (qui, je le rappelle, reposaient sur 5 piliers : l'information, la cogestion, la concertation, la coproduction, la consultation)

Je cite : *« notre méthode est transparente et participative, elle permettra d'avoir l'avis des « citoyens ordinaires » et faire entendre la « parole muette » car nous pensons que l'intelligence citoyenne dépasse de loin la vision élitiste des politiques d'aujourd'hui »*

C'est régulièrement l'inverse qui est pratiqué hélas : je vous en cite quelques exemples.

-volonté de notre maire de supprimer le peu de réunions de majorité à partir de mai 2023, qui sont pourtant des moments d'échanges sur les affaires municipales, au motif que tu n'as plus envie de débattre avec nous, en nous précisant que « quand on est en désaccord de fond, on se casse », pour ne pas citer des termes plus injurieux que tu as eu à notre égard

- dans un même temps, les réunions d'adjoints initialement prévues chaque semaine en fin de journée ont été décalées par Giorgio à un horaire incompatible avec mes obligations professionnelles : à 14h le mercredi.

-des bonnes volontés citoyennes sont rabrouées, même si nous avons prôné la participation citoyenne. Comme ce fut le cas du jardin partagé, où il a fallu sortir dans la douleur d'une crise générée par la décision d'élues de casser la boîte à clé de la cabane à outils et d'y apposer un cadenas acheté par les soins du maire...

Sans compter les paroles violentes vis-à-vis de certains citoyens par voie de réseaux sociaux interposés, seulement parce qu'ils osent poser des questions. Lorsqu'on est élu, on ne peut pas s'exprimer sur ces réseaux comme un citoyen lambda pour la simple raison qu'on incarne une fonction. Vous êtes au moins deux élus, Gilles et Giorgio, à oublier cette distinction.

-Et j'ajouterai un thème qui te tient à cœur mais qui est compliqué à gérer au niveau communal : la couverture médiatique de ton combat « père et Maire de Poses » et du lancement qui a suivi ton parti politique, que nous avons tous découvert par médias interposés, avec ses répercussions sur la gestion communale et le travail attribué aux secrétaires de mairie. Comment utiliser sa fonction de maire pour un combat personnel sans en parler en amont avec son équipe municipale ?

Aujourd'hui, par exemple, on peut s'interroger sur qui s'exprime lors des conseils communautaires : le maire de Poses ou le représentant du mouvement politique ?

En ce qui me concerne, mon maintien au poste d'adjoint sans délégation je laisse ce sujet à votre vote, puisque tel est ce qui est demandé aujourd'hui par notre maire.

Je continuerai en tant que conseillère municipale, dans tous les cas, à défendre dans l'intérêt de la commune les valeurs pour lesquelles j'ai été élue, dont je me sens redevable auprès des Posiens. J'ai porté une candidature et aujourd'hui, je me sens redevable. J'ai bien des Posiens qui m'ont écoutée et je me sens redevable.

Je n'entends pas, pour ma part, abandonner ces valeurs, car je considère que c'est sur celles-ci et non sur celles qui sont actuellement pratiquées que les posiens nous ont élus.

Je demande également que mes observations soient ajoutées au compte rendu de ce conseil municipal.

Merci pour votre écoute et je souhaite qu'on s'en tienne là pour aujourd'hui



A son tour, Monsieur le Maire réfute les arguments évoqués – Déclaration de Monsieur le Maire :

Votre intervention n'appelle pas de remarques mais en tant que président de séance, je vais me permettre quelques rapides retours ou contre-vérités. Merci pour toutes ces leçons.

Vous évoquez découvrir par l'intermédiaire de la convocation votre « éviction », ce n'est pas tout à fait exact, un courrier simple et un autre en recommandé vous ont été adressés en amont.

Vous évoquez que notre DOB (Débat d'Orientations Budgétaires) ne respecte pas le cadre légal, je tiens à vous indiquer que les DOB ne sont obligatoires que pour les communes de plus de 3500 habitants.

Vous mentionnez avoir découvert les restes à recouvrer, étrange lorsqu'on est l'élue en charge des finances, les restes à recouvrer apparaissent toujours en bas de bilan, que l'on soit en compta publique comme privée.

Vous mentionnez également que je colporte que vous vous êtes opposée au budget, je le réaffirme, vous vous êtes abstenue pour le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat en étant l'élue en charge de, pour moi c'est la même chose.

Vous évoquez votre insistance pour recruter un 3<sup>ème</sup> personnel au service technique et ma difficulté avec le CDG, je réitère, vous avez juste oublié un détail, à cette date nous avons toujours un agent technique, en arrêt, à payer, donc une masse salariale de 4 ETP, pas 3. On ne peut pas d'un côté dire que la main d'œuvre coûte trop chère et d'un autre côté en rajouter 1.

Vous dites également qu'en conseil communautaire je pratique le mélange des genres, je citerai un exemple, le reversement de la Taxe Locale d'Équipement, pas grand-chose à voir avec le handicap.

Enfin, et je le réaffirme, je ne désire effectivement plus réaliser de réunion de majorité, nos désaccords étant résolument des désaccords de fond.

Je vous propose de poursuivre et de passer aux délibérations

A la demande de plus d'un tiers des membres présents, le vote a lieu au scrutin secret.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**Pour le maintien : 4 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions**

**DÉCIDE de ne pas maintenir Madame Laurence PARAGE dans ses fonctions d'adjointe selon les votes ci-dessus.**

\*\*\*\*\*

## **2) Détermination du nombre d'adjoints au Maire et fixation de l'ordre des adjoints**

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Par délibération n°III2020-03 en date du 23 mai 2020, le nombre des adjoints a été fixé à TROIS.

Vu l'arrêté municipal n°79/2023 en date du 26 octobre 2023, rapportant la délégation consentie à Madame Laurence PARAGE, élue adjointe au Maire par procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 23 mai 2020, les délibérations n° III2020 – 03 « Nombre de poste d'adjoints » et n° III2020 – 04 et III2021-02A « Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués ».

Vu la délibération n° VI2023-01 de la présente séance, relative à l'avis du Conseil municipal sur le maintien d'un Adjoint au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations ;

Considérant que cette décision a pour effet de rendre vacant un poste d'Adjoint au Maire, il convient de se prononcer sur la nouvelle détermination du nombre d'adjoints.

Il vous est proposé de porter à deux le nombre de postes d'adjoint.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**DÉCIDE à 14 voix pour, 1 voix contre**

**De fixer le nombre d'Adjoints à DEUX et de fixer l'ordre du tableau comme suit :**

**1<sup>ère</sup> Adjointe : Mme FRERET Annabel**

**2<sup>ème</sup> Adjoint : M LABROUCHE Gilles**

**PRÉCISE que les modalités relatives aux indemnités du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux délégués restent inchangées.**

Florise GARAC demande qui prendra en charge les finances et le service technique. Monsieur le Maire répond qu'il s'occupera des finances et le service technique sera géré en collaboration avec Gilles LABROUCHE.

Florise GARAC termine en citant René CHAR : « Additionnez, ne divisez pas »

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18**

**Le Maire Georgio LOISEAU**